

CONCOURS PHOTO

"Clin d'œil sur Lys & Lannoy"

RÈGLEMENT



1^{er}/04
>
29/06

Bulletin d'inscription disponible en mairies
ou téléchargeable sur
www.ville-lannoy.fr et www.lyslezlannoy.fr

Credits photo : Daria Shevtsova - Pexels License



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

ARTICLE 1 : OBJET

Ce concours est organisé par les municipalités de Lannoy et Lys-lez-Lannoy, en partenariat avec la Société Photographique des Universités de Lille (SPUL) et le Syndicat d'Initiative, **du 1^{er} avril au 29 juin 2019**.

ARTICLE 2 : THÈME DU CONCOURS

Le thème de ce concours est « *Clin d'œil sur Lys & Lannoy* » : les photographes s'efforceront de mettre en valeur le fleurissement, un monument, le quotidien, ... à Lannoy ou à Lys-lez-Lannoy.

ARTICLE 3 : CATÉGORIE DE PARTICIPANTS

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et se déclinera en deux catégories :

1. **les moins de 16 ans***,
2. **les plus de 16 ans.**

Une autorisation parentale est impérativement requise pour tout participant mineur à la date de clôture du concours (*voir le bulletin d'inscription*).

** pour s'inscrire dans cette catégorie, le participant doit avoir moins de 16 ans à la date du 29 juin 2019.*

ARTICLE 4 : EXPOSITION ET VOTE DU PUBLIC

Les photographies des participants seront exposées à Lannoy et Lys-lez-Lannoy et feront l'objet d'un vote du public pour chaque catégorie.

Les participants seront informés du résultat de ce vote lors de la cérémonie de remise des prix.

ARTICLE 5 : JURY ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le jury, composé de 5 membres indépendants de l'organisation, se réunira en septembre 2019 afin de désigner le palmarès du concours. Il sera tenu compte du sens artistique, de l'originalité et du respect du thème.

Le jury délibère souverainement. Ses décisions ne pourront faire l'objet de contestation.

La remise des prix du public et du jury aura lieu **le dimanche 29 septembre 2019** à 10h30, salle Henri Échevin, 48 rue de Lille à Lannoy.

ARTICLE 6 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque participant pourra présenter au maximum deux photographies, en couleur ou en noir et blanc, prises sur le territoire de Lannoy et/ou Lys-lez-Lannoy en respectant les deux étapes suivantes :

- les tirages sur papier photo en format A4 (210 mm x 297 mm) devront être déposés sous enveloppe cachetée, accompagnés du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et de l'éventuelle autorisation parentale, à l'accueil de la mairie de Lannoy*, ou envoyés à :

**Mairie de Lannoy, concours photo 2019,
42 rue de Tournai
59390 LANNOY**

et ce, au plus tard le **samedi 29 juin 2019** à midi.

**horaires d'ouverture :*

*mardi de 9h à 12h, mercredi de 14h à 18h,
vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et samedi de 9h à 12h.*

Chaque épreuve devra comporter au dos le nom, le prénom, ainsi que les coordonnées postale, téléphonique et électronique du candidat, le titre et le lieu de la prise de vue (*exemples : parc de la mairie, mon jardin, ...*).

- Ces mêmes photographies, en fichier jpeg et accompagnées des coordonnées du candidat, devront également être adressées par mail à mairie@ville-lannoy.fr en respectant les règles suivantes :
 - l'objet du mail sera : **Concours photo 2019**
 - les fichiers envoyés devront être nommés de la manière suivante : nom prénom 2019-1 pour la première photo et nom prénom 2019-2, pour la deuxième.

Les participants - dont les dossiers sont incomplets, les photos ne respectent pas le thème et/ou le format est de mauvaise qualité - pourront être exclus du concours.

Aucune participation ne sera acceptée après le **29 juin 2019 à midi**.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ ET DROIT PHOTOGRAPHIQUE

Les participants déclarent et garantissent aux organisateurs qu'ils sont les auteurs des photographies qu'ils soumettent dans le cadre du concours et que les photographies respectent les lois et règlements en vigueur, notamment le droit au nom et à l'image de la ou des personnes représentées sur les photographies (*voir modèle d'autorisations annexé au bulletin d'inscription*).

Les participants acceptent la reproduction et la parution de leurs œuvres ainsi que la citation de leurs nom et prénom dans les journaux municipaux, sur les sites Internet de Lannoy et Lys-lez-Lannoy et éventuellement dans la presse locale, dans le cadre du concours et de sa promotion.

Toute autre utilisation des photographies devra faire l'objet d'un accord de leur auteur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la perte éventuelle ou avarie des photographies.

Les participants garantissent aux organisateurs la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude, des droits concédés aux termes du règlement. Ils déclarent et garantissent ne pas avoir conclu de contrat avec des tiers qui ferait obstacle à la publication et à l'exposition de la ou des photographies objet de sa participation.

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement.

En cas de fraude, de violation directe ou indirecte du présent règlement par un participant, les organisateurs se réservent le droit d'exclure le dit participant.